

LES VISITES EN PRESENCE D'UN TIERS EN PROTECTION DE L'ENFANCE



Module 1 : mise en place, comment penser le cadre légal et clinique ?

Formation INTRA : dans vos locaux

2 jours / 14 heures

2 500 €

Le cadre légal pose un premier jalon sur l'exercice et les modalités de visites en présence d'un tiers dans la protection de l'enfance. Fort de ce cadre, les Conseils Départementaux garantissent la mise en œuvre des décisions judiciaires en proposant un référentiel. Certains, confient certaines prestations à des associations.

Comment alors mettre en place ces visites en présence d'un tiers au sein d'une structure ?

De la décision judiciaire ordonnant des visites, à la mise en œuvre : la formation vise à penser le cadre judiciaire et clinique pour garantir le maintien des liens familiaux, tout en prenant en considération le contexte institutionnel.

Public	Educateurs, travailleurs sociaux, cadres, psychologues, médiateurs familiaux, TISF... 12 personnes maximum par groupe
Pré requis	Aucun
Objectifs	- Se repérer dans la réglementation : juge des enfants, Conseil Départemental, intra institutionnel - Identifier les enjeux entre les différentes institutions concernées (mandants, financeurs, partenaires). - Discerner les différences entre VPT et Espaces Rencontres. - Dérouter les différentes étapes d'une mission de VPT. - Place du tiers - Accompagner parents et enfants lors de ces visites en ayant conscience pour les mineurs des enjeux à court, moyen et long terme.
Contenu	Jour 1 : Enjeux des VPT - Dispositif ultime de protection de l'enfance - Famille et séparation Jour 2 : Mettre en place les VPT - Cadre légal et institutionnel - La conduite de l'intervention : le lieu, la place du tiers, le lien avec les partenaires - Posture professionnelle
Méthode	- PowerPoint tout au long de l'intervention : apports théoriques, mises en lien théorie-pratique avec des exemples concrets - Partage avec les participants à partir de situations cliniques rencontrées dans leurs pratiques institutionnelles - Présentation et discussion collective à partir des principaux travaux sur la fratrie
Evaluations	<u>En début de formation :</u> • Relevé des attentes et besoins des participants <u>Pendant la formation :</u> • Tout au long de la formation, le formateur veille à ce que chacun des participants assimile les apports de la formation. <u>A la fin de la formation :</u> • A l'issue de la session de formation, le formateur remet un questionnaire anonyme aux participants afin d'évaluer : l'organisation, la pédagogie, le contenu, les apports et les points d'amélioration • Un bilan oral sera également réalisé afin de relever des pistes de travail, des ouvertures A l'issue de la formation, le formateur remet le support ppt aux participants.
Formatrice	Marion Hottelart - Psychologue clinicienne
Dates et lieu	A déterminer avec la structure